

ETAT CIVIL

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : __/__/____ VILLE DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE 1 : TELEPHONE 2 :

EMAIL :

CHOIX DE LA FORMATION

(Cochez la formule choisie)

CFS Théorique : 790 € *
Session du __/__/20__ au __/__/20__

CFS Pratique : 390 € *
Session du __/__/20__ au __/__/20__

Formation en Anglais : 350 € **

CFS Théorique
+ Pratique :
990€*

CFS Théorique +
Pratique + Anglais :
1290€*

Consultez les dates des sessions sur notre site internet www.ifpn-france.fr ou contactez-nous au 01 46 33 34 60.

* (hors frais d'inscription DGAC et centre d'examen)

** (hors frais d'inscription au BULATS – 60€)

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION



Le certificat d'aptitude médicale délivré par le centre d'expertise médicale du personnel navigant n'est pas nécessaire à l'inscription. Toutefois celui-ci est exigé par les compagnies aériennes.

- Le formulaire d'inscription dûment complété
- 1 CV
- 2 photos d'identité
- Photocopie de la pièce d'identité recto-verso
- Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de Sécurité Sociale
- Photocopie du dernier diplôme obtenu ou du relevé de notes du Baccalauréat
- Attestation de natation complétée (formulaire en annexe)
- Les règlements mentionnés ci-après (p.2)

CONDITIONS DE REGLEMENT

- L'intégralité des frais de scolarité à libeller à l'ordre de l'IFPN. Des facilités de paiement seront accordées sur demande auprès du secrétariat.
- 1 chèque de 70 euros pour le CFS Théorique à libeller à l'ordre de la DSAC (pour frais d'examen)
- 1 chèque de 280 euros pour le CFS Pratique à libeller à l'ordre de la DGAC (pour frais d'examen)
- 1 chèque de 223,65 euros pour la location du centre d'examen pratique à libeller à l'ordre de l'IFPN (Uniquement pour le CFS Pratique)

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

- L'intégralité des frais de scolarité à libeller à l'ordre de l'IFPN. Des facilités de paiement seront accordées sur demande auprès du secrétariat.
- 1 chèque de 223,65 euros pour la location du centre d'examen pratique à libeller à l'ordre de l'IFPN (Uniquement pour le CFS Pratique)
- Un historique demandeur d'emploi datant de moins d'un mois à la date de début de la préparation
- Copie de la carte Pôle Emploi

La production de ces documents affranchit le demandeur d'emploi des frais d'examen.

POUR LES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE

Nom de l'organisme prenant en charge la formation :

IFPN France recommande aux candidats souhaitant recourir à un/des organismes(s) solidaire(s) de constituer leurs dossiers de financement au moins 3 mois avant la clôture des inscriptions.

ANNULATION/DESISTEMENT

- En cas de nécessité et sous réserve de modifications de dates de la DGAC, l'IFPN peut modifier à tout moment l'organisation prévue en début de stage.
- Après le dépôt officiel des candidatures auprès de la DGAC et en cas de désistement dans les quinze jours précédant le début de la formation, une retenue de 150€ pour frais de gestion administrative sera pratiquée.
- En cas d'abandon en cours de formation, le stagiaire ne pourra se voir accorder aucun remboursement des sommes versées.

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements communiqués ci-dessus et m'engage à me conformer à la rigueur et à l'assiduité requise par l'IFPN, à respecter son personnel ainsi que ses locaux. Tout manquement à ces règles pourra conduire à l'exclusion et à la non-présentation du candidat aux examens.

Fait à, le ___/___/_____

Signature :

Le dossier d'inscription est à retourner à l'IFPN.

IFPN France : 13 Passage Dauphine - 75006 Paris

Tel : 01.46.33.34.60

www.ifpn-france.fr